

# **PROCES VERBAL**

## **SEANCE DU 17 FEVRIER 2023**

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

### **Ordre du jour :**

- **Administration générale**

1. Prolongation du contrat aidé – Assistante de vie scolaire

- **Finances**

2. Approbation de compte de gestion 2022 – Budget annexe
3. Approbation de compte administratif 2022 – Budget annexe
4. Affectation du résultat – Budget annexe
5. Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal
6. Approbation du compte administratif 2022 – Budget principal
7. Affectation du résultat – Budget principal
8. Subventions aux associations

- **Opération d'équipement**

9. Travaux église – Approbation des devis de maîtrise d'œuvre et de travaux

- **Affaire scolaire**

10. Information sur la carte scolaire de l'Allier

Le 21 février 2023  
Le Maire,

### **PROCES-VERBAL**

Le dix-sept février deux mille vingt-trois, dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle de conseil de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie— MOUSSERIN Jean-Luc - MAGNIN Guillaume –VIVIER Nathalie – BAUDIS Françoise - CHAZETTE Michel - LONJOU Stéphanie – SIFFER Maxence - HENRY Elisabeth - TOURET Nadine – THOMASSET Christiane lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LEROUX Richard

Secrétaire de séance : SIFFER Maxence

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### 1. Prolongation du contrat aidé – Assistante de vie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de travail de l'agent recruté en qualité d'assistant vie scolaire arrive à son terme le 28 Février 2023.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide le renouvellement du contrat dans le cadre d'un parcours emploi compétences dans les mêmes conditions :
  - poste : assistant vie scolaire - agent de service
  - durée du contrat : 4 mois- jusqu'au 7 juillet 2023
  - durée hebdomadaire de travail : 20 heures
  - date d'embauche : 1<sup>er</sup> Mars 2023
- arrête la liste des actions à réaliser et notamment assistance à la directrice d'école, logistique et fonctionnement de l'école, accompagnement des élèves sous l'autorité des enseignants, aide à la scolarisation des élèves handicapés, animation de groupes d'enfants en activités périscolaires, encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi, les temps périscolaires et extra-scolaires, entretien des locaux communaux, remplacement de l'agent de restauration, divers travaux,
- désigne en qualité de tuteur Mme POTIER Nathalie,
- dit que les actions d'accompagnement pour une remobilisation vers l'emploi et de formation pour une adaptation au poste de travail et une acquisition de nouvelles compétences seront réalisées dans le cadre d'une formation interne,
- autorise le Maire à signer la convention et le contrat de travail et
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

## 2. Approbation de compte de gestion 2022 – Budget annexe :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion – budget café restaurant - dressé par le Receveur, pour l'exercice 2022, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 3. Approbation de compte administratif 2022 – Budget annexe :

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2022 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat report	0 €	Résultat reporté	0 €
Dépenses	- 29 847.88 €	Dépenses	- 35 632.65 €
Recettes	+ 31 482.86 €	Recettes	+ 35 872.29 €
<u>Résultat</u>	+ 1 634.98 €	<u>Résultat</u>	- 239.64 €

Résultat de clôture + 1 874.62 €-A verifier j'ai un doute

## 4. Affectation du résultat – budget annexe :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget 2021 – café restaurant - comme suit :

- compte 002 + 1 634.98 €
- compte 001 : - 239.64 €.

## 5. Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion – budget principal - dressé par le Receveur, pour l'exercice 2022, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 6. Approbation du compte administratif 2022 – Budget principal :

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2022 – budget principal - dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat report	+ 116 005.24 €	Résultat reporté	+ 45 003.94 €
Dépenses	- 224 004.67 €	Dépenses	- 200 293.21 €
Recettes	+ 446 075.08 €	Recettes	+ 120 940.96 €
<u>Résultat</u>	+ 222 070.41 €	<u>Résultat</u>	- 79 352.25 €
		Résultat des restes à réaliser	- 204 875.50€
Résultat de clôture	+ 142 718.16 €		

## 7. Affectation du résultat – Budget principal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget principal 2021 comme suit :

- compte 1068 : 23 357.75 €
- compte 002 : 198 712.66 €
- compte 001 : 79 352.25 €.

## 8. Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête ainsi qu'il suit la liste des bénéficiaires de subvention au titre de l'année 2023 :

➤ Association d'aide à domicile	1 224 €
➤ A.G.M.G.	30 €
➤ Comité des Fêtes de Seuillet	1000 €
➤ Les brelons seuillettois	80 €
➤ Confrérie Saint Blaise	80 €
➤ Pétanque seuilletoise	80 €
➤ Coopérative scolaire de Seuillet	80 €
➤ Coopérative scolaire – garderie	70 €
➤ Association M.S.S.G. Football	150 €
➤ Amicale des donateurs de sang	30 €
➤ Bibliothèque départementale	72 €
➤ Souvenir Français de St Germain des Fossés	50 €
➤ FNATH de St Germain des F.	30 €
➤ Sites Clunisiens	150 €
➤ Musiques vivantes	62 €
➤ Monsieur BLANCHET Bastien	200 €

## 9. Travaux église approbation des devis de maîtrise d'œuvre et de travaux :

Le conseil municipal, après exposition des devis par monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents décident,

D'accepter la proposition de maîtrise d'œuvre de LARVARON Luc pour la poursuite de la restauration de l'église St Martial, pour un montant de 10.500€ HT soit 12.600 € TTC.

D'accepter la proposition du devis de l'entreprise DAGOIS pour la réfection des couvertures de l'église suite à l'épisode de grêle de l'été 2022, pour un montant de 140 401.14 € HT soit 168 481.37 € TTC.

Autorise monsieur le Maire a signé tout documents relatifs à cette affaire.

#### 10. Information de la carte scolaire de l'Allier :

Suite à l'annonce du gouvernement sur la fermeture de plusieurs classes dans le département de l'Allier, Monsieur le Maire propose au membre du Conseil Municipal de prendre les devants afin d'installer une analyse et des pour parler avec plusieurs communes des alentours de la commune de Seuillet, en lien avec les services de l'académie et l'Allier, quant à la recherche de solution de pérennité et de maintien des classes de l'école communale :

- Magnet,
- Billy,
- Saint Felix,
- Et Sanssat.

Le Maire,  
**Pierre BONNET**

Le secrétaire de séance  
**SIFFER Maxence**